



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation de travail du cuir nommée Maroquinerie de la Sormonne sur le territoire des communes de Tournes et de Cliron (08090) présentée par Maroquinerie des Ardennes sise avenue des Marguerites à Bogny-sur-Meuse (08120)**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2021-124 du 11 mars 2021, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **17 jours**, du **jeudi 1er avril 2021 au samedi 17 avril 2021 inclus**. Cette installation, relevant de la rubrique 2360-1 de la nomenclature ICPE, se compose d'un bâtiment et son parvis de 6 733 m<sup>2</sup> et d'un parking de stationnement. Le bâtiment abritera les ateliers de coupe et de travail du cuir, un stockage de peaux tannées et teintées, des bureaux et des locaux sociaux. Le site est dimensionné pour accueillir 300 personnes (260 artisans, les personnels administratifs et d'encadrement...). Il fonctionnera 5 jours par semaine de 07h30 à 17h00.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Bernard VINCENT, chef de service à la DDE retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Tournes.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une évaluation des incidences sur l'environnement et la décision de la préfète de région Grand Est mentionnant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Tournes aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 09h30 à 11h30 et le mardi de 16h00 à 18h00),

- sur support papier en mairie de Tournes et de Cliron, aux heures habituelles d'ouverture au public (Cliron : mardi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 11h30) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 17 avril 2021 à 12h00), formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse : [pref-ep-marquinerie@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-ep-marquinerie@ardennes.gouv.fr). La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur maroquinerie – mairie de Tournes – 2 Rue de la Citadelle – 08090 Tournes. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairies de Tournes et de Cliron aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Tournes (siège de l'enquête)	Jeudi 1er avril de 09h30 à 11h30 Samedi 17 avril de 10h00 à 12h00
À la mairie de Cliron	Vendredi 09 avril de 16h00 à 18h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes où s'est déroulée l'enquête, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Reynald KAWECKI, personne en charge du dossier à l'adresse suivante : Maroquinerie des Ardennes, Avenue des Marguerites, 08120 Bogny-sur-Meuse ou par courriel à : [reynald.kaweck@hermes.com](mailto:reynald.kaweck@hermes.com) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 11 mars 2021

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,  
SIGNÉ  
Christian VEDELAGO